

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE NORMALE (LOI SAUVADET)**

SESSION 2018

# SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission .....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage .....	3
II. Le déroulement de cet examen professionnalisé réservé .....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ....	4
1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations.....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5
A) Métiers du bois .....	5
1) Spécialité « créateur de prototypes de mobilier » .....	5
2) Spécialité « ébéniste ».....	6
B) Métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication	6
1) Spécialité « photographe ».....	6
2) Spécialité « multimédia ».....	6
3) Spécialité « spécialiste de l'image et du son ».....	6
C) Métiers de la présentation des collections .....	7
1) Spécialité « éclairagiste ».....	7
2) Spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents » .....	7
3) Spécialité « peintre-décorateur ».....	7

## I. Les règles de l'épreuve d'admission

### A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 2 de l'arrêté du 30 décembre 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale des examens professionnalisés réservés pour l'accès aux corps de secrétaire de documentation, de technicien d'art, de technicien de recherche et de technicien des services culturels et des Bâtiments de France relevant du ministère de la culture et de la communication, « *chaque examen professionnalisé est constitué d'une épreuve orale d'admission permettant la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.*

*Elle consiste en un entretien avec un jury d'une durée de trente minutes visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues au corps concerné par l'examen professionnalisé et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.*

*L'épreuve débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au plus présentant son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et se poursuit par un échange avec le jury portant sur ses compétences et aptitudes professionnelles.*

*Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle ».*

### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnalisé réservé était composé des personnes suivantes :

#### Présidente de ce jury :

- Madame Jehanne LAZAJ, conservatrice du patrimoine, direction du patrimoine et des collections, musée et domaine national du château de Fontainebleau.

#### Membres de ce jury :

- Monsieur Éric JOURNEE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre-décorateur », responsable de l'atelier peinture et décoration, musée du Louvre ;

- Monsieur Alexis KOMENDA, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », photographe scientifique, centre de recherche et de restauration des musées de France ;

- Madame Tiphaine LEGUAY, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cité de la céramique de Sèvres et de Limoges ;

- Madame Claire LEMESLE, technicienne d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », chargée de mission en conservation préventive auprès de la conservation, musée du château et domaine national de Compiègne ;

- Monsieur Sébastien NEE, technicien d'art de classe exceptionnelle, responsable de l'atelier d'éclairage, métiers de la présentation des collections, spécialité « éclairagiste », musée du Louvre ;

- Monsieur Pierre TROTOT, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois », responsable d'atelier et enseignant, école nationale supérieure d'art de Nancy.

#### 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

\* cadre réglementaire,

\* déontologie : laïcité, non-discrimination...

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,

- les éléments pour mener les oraux,

- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnalisé réservé : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de cet examen professionnalisé réservé

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 9 janvier au 13 février 2018
Date limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 2 mai 2018 au plus tard
Dates des épreuves orales	Les 25 et 26 juin 2018
Date de la réunion d'admission	Le 26 juin 2018

### B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour l'épreuve orale sur dossier de RAEP, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

#### 1) Le dossier de RAEP : constats et recommandations

Le jury remarque une grande disparité entre les dossiers de RAEP, certains montrant une très bonne capacité d'analyse des candidats de leurs diverses missions, d'autres consignent plus simplement une suite d'expériences ou de formations. Il convient de rappeler l'importance de la rédaction du dossier de RAEP car il ne faut pas oublier qu'il reste la première impression que le candidat donne au jury. En terme de rédaction, une bonne description des missions est plus parlante pour un jury qui ne connaît pas l'environnement professionnel du candidat que des mots « synthèses » utilisés aujourd'hui couramment par tous les recruteurs.

#### 2) La présentation du parcours professionnel

Pour ce qui concerne la présentation du parcours professionnel, le jury a été surpris par le manque de préparation de certains candidats qui ne connaissaient pas la teneur de l'épreuve et n'avaient ainsi rien prévu. Si le jury n'a pas sanctionné des présentations trop courtes, il tient à souligner la qualité d'analyse des expériences et de structuration du propos de certains brillants candidats.

Le jury signale également que cette présentation ne doit pas reprendre le dossier de RAEP dont il a déjà eu connaissance. Il s'agit plutôt d'expliquer des expériences professionnelles et des formations afin de donner au jury les moyens de comprendre la logique propre à chacun des parcours, même non linéaires, ainsi que d'envisager les perspectives d'une insertion dans le corps des techniciens d'art.

Le jury a apprécié la diversité des profils rencontrés et la pluralité des expériences tant dans la fonction publique que dans le secteur privé.

La formation permanente comme les projets de carrière envisagés à court et moyen terme sont des éléments qui ne doivent pas être oubliés dans la présentation. La capacité des candidats à se former à de nouvelles techniques permettant ainsi de s'adapter à un poste ou de satisfaire une curiosité professionnelle est un point positif important à mettre en valeur. Celui-ci a malheureusement été souvent oublié.

### 3) L'entretien-discussion

Le jury a demandé à chaque candidat de préciser leur environnement professionnel lorsque cela n'avait pas été exposé dans le dossier de RAEP et la présentation initiale. Il a également posé quelques questions techniques et chercher à connaître la motivation du candidat à devenir fonctionnaire. Si celle-ci semble bien effective et défendue par la grande majorité des candidats, le jury déplore la méconnaissance quasi générale du cadre d'exercice (spécificités du corps, droits et devoirs des fonctionnaires, etc.) et plus largement du ministère de la culture et des institutions qui en dépendent.

### 4) Les remarques générales sur l'oral

Il est important de rappeler qu'une posture physique trop décontractée de la part des candidats n'est pas appropriée ainsi qu'un langage familier ou l'emploi de sigles abscons.

Par ailleurs, certains candidats redoutaient de rentrer dans des détails techniques relatifs à leur métier ne pensant pas que ce soit le lieu. Le jury rappelle que l'épreuve consiste aussi à apprécier les capacités spécifiques à la spécialité présentée dans le corps des techniciens d'art et que donc, les questions afférentes étaient posés à dessein. Il est entendu que le choix de la spécialité au moment de l'inscription au concours doit être mûrement réfléchi en fonction des activités en cours mais aussi du projet de carrière individuel.

Pour conclure, il est à remarquer que le niveau général des candidats est bon. Ainsi, le jury a surtout eu plaisir à écouter des candidats parler le plus souvent avec professionnalisme, conviction voire fierté de leurs missions quotidiennes et de leur implication dans un service public.

## III. Les statistiques

Nombre total de postes offerts à cette session : 14.

### A) Métiers du bois

#### 1) Spécialité « créateur de prototypes de mobilier »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	3	2	2	2
Femmes	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

## 2) Spécialité « ébéniste »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	0	0	0
Femmes	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

## B) Métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication

### 1) Spécialité « photographe »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 4.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	1	1	1
Femmes	4	3	3	3
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

### 2) Spécialité « multimédia »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	2	2	2
Femmes	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

### 3) Spécialité « spécialiste de l'image et du son »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	1	1	1
Femmes	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

### C) Métiers de la présentation des collections

#### 1) Spécialité « éclairagiste »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	2	1	1
Femmes	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

#### 2) Spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	3	1	1	1
Femmes	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

#### 3) Spécialité « peintre-décorateur »

Nombre de postes offerts à cette session pour cette spécialité : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	1	1	0	0
Femmes	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Madame Jehanne LAZAJ  
Présidente du jury